

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du 25 novembre 2019

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 15 novembre 2019

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 15

Nombre de présents début de séance : 22

Nombre d'absents excusés : 3

Sommaire des questions traitées.

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent (5 novembre 2019)
- 2/ Budget 2020
- 3/ Présentation du sommaire du Projet d'établissement 2019-2022
- 4/ Mise en œuvre de la réforme du baccalauréat général et technologique (conseils de classe, épreuves communes de contrôle continu)
- 5/ Convention avec la compagnie Minibus
- 6/ Gestion des blocs sanitaires
- 7/ Questions diverses

Le Président

Le Secrétaire

Laurent Thieffaine

Christine Rousset

Présences au conseil.

Qualité		Titulaires			Suppléants					
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X							
	Proviseur Adjoint	Mme REGNERY Emmanuelle	X							
	Adjoint Gestionnaire	Mme ROUSSET Christine	X							
	CPE	Mme CAMPLO Valérie	X							
	DDFPT	M DENIS Frédéric	X							
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein	X							
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina			X					
	Commune siège	M. LOPEZ Lionel			X					
	Communauté de communes									
Personnalité qualifiée		M CHRISTOL Philippe	X							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme POTTIER Régine	X			Mme CAZE Valérie				
		M TOURNANT Gilles	X			Mme SAINT CROIX Anne				
		M DOULCET Patrick	X			Mme ROTH Véra				
		Mme ALGHALI Ingrid	X			M DARRICAU NATALI Thierry				
		Mme LOGET Magali	X			Mme BAHUET Christine				
		M LUCIANI Philippe	X			Mme CATHEBRAS Sabine				
		M DENAT Gilles	X			M BARBOZA Franck				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme JIMENEZ Marie-Louise	X			M PLANCHOT Didier	X			
		Mme LECOCQ Valérie	X			Mme REYNAUD Carole				
		Mme CHANCEL VAISSE Nathalie	X			Mme RAJAONARIVELO Harinivo				
		Mme FANGOUSE Isabelle	X		X	Mme DUPUY Anne-Marie				
		Mme MICHALET Véronique	X			Mme GARCIA Gaëlle				
	Elèves	M CASTANIER Romain		X		Mme SIEGRIST Sarah	X			
		M LA ROSA Anthony		X		M SALERNO Théo				
		Mme LEPLAT Maëva		X		Mme MORERA Juliette				
		M DARRAS Louis		X		Mme NOIR Justine				
		M SULTAN Gabriel		X		M CRISEO Anthony				
Total			23							
Invités	Proviseur adjoint	M J-François SANCHEZ	X				X			
	Proviseur adjoint	M Hervé GASTOU	X				X			

Introduction

Le président du conseil ouvre la séance de ce conseil d'administration qui débute à 17h40 et demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la modification d'ordre du jour proposé.

Le secrétariat de séance sera tenu par l'administration et Mme Rousset, gestionnaire s'en chargera pour cette séance.

1/ Adoption du procès-verbal du CA du 5 novembre 2019

Le procès-verbal de la précédente réunion du 5 novembre 2019 est soumis au vote après la correction d'une faute de frappe, relevée par Mme Pottier.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des 22 votants.

2/ Budget 2020

M le proviseur prend la parole en qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes afin d'introduire la présentation du budget 2020, par la lecture du rapport qui sera joint au budget et transmis aux autorités de contrôle.

Il précise notamment que la dotation de fonctionnement est en baisse de 10% compte tenu d'une baisse des effectifs de 3,75% mais surtout d'un fonds de roulement de l'établissement trop élevé, ce qui permet à la collectivité de rattachement de constater que le lycée a une forte capacité d'auto-financement.

Il présente ensuite l'ensemble des modifications notables dans chacun des services et cède la parole à Mme Rousset, afin qu'elle détaille le budget 2020 aux travers des différents documents comptables et qu'elle en explique les mécanismes de construction.

Arrivée de M Bourgi (23 votants)

Une fois les précisions apportées aux différentes demandes formulées par les membres, M le proviseur soumet ce budget 2020 au vote.

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité des 23 votants.

3/ Sommaire du projet d'établissement 2019-2022

M le proviseur rappelle que chaque établissement doit travailler sur son projet d'établissement afin qu'il soit sur le même calendrier que le projet académique.

Il indique que les enseignants ont travaillé durant 2 soirées, dans le cadre de la journée de réflexion (ancienne 2^{ème} journée de pré-rentrée) sur ce thème. La première soirée a permis de présenter les indicateurs du lycée et déterminer les axes retenus ; la deuxième soirée s'est déroulée autour de travaux en ateliers sur les 18 leviers afin de pouvoir identifier les actions à y mener.

Il reste encore à l'équipe de direction à faire la synthèse de ces documents afin de pouvoir présenter au conseil d'administration le projet d'établissement 2019-2022, mais il souhaite recueillir l'avis des membres sur les axes et piliers déjà retenus (cf pj annexe 1)

M Planchot demande s'il ne manque pas le thème de la diversité et du handicap, beaucoup travaillé en CESC et CVL.

M le proviseur lui indique qu'en effet ce sujet sera repris dans l'axe 1 et 2 sur différents piliers.

Le sommaire du projet d'établissement est soumis au vote pour avis et adopté à l'unanimité des 23 votants.

4/ Mise en œuvre de la réforme du baccalauréat général et technologique (conseils de classe, épreuves communes de contrôle continu)

M le proviseur indique aux membres du conseil d'administration qu'un conseil pédagogique s'est tenu le 21 novembre afin de débattre sur ces sujets.

Il rappelle que l'établissement a désormais décidé de fonctionner en semestre pour les classes de premières et terminales et de poursuivre le découpage en trimestre pour les élèves de seconde.

En première générale, se pose le problème de l'entité « classe » compte tenu des différentes spécialités suivies par les élèves, ce qui pose le problème de la représentation en conseil de classe puisqu'un enseignant de spécialité peut avoir des élèves issus de 8 classes.

Il précise que les réflexions sont actuellement en cours avec les équipes enseignantes afin de choisir les modalités à retenir pour l'organisation des conseils de classe de ce niveau.

Départ de M Bourgi (22 votants)

Concernant les épreuves communes de contrôle continu, il indique qu'elles sont actuellement programmées à compter du 13 janvier 2020 selon un planning visant à désorganiser le moins possible les enseignements. Pour autant, la décision a été prise de regrouper les épreuves par matière sur un même créneau afin de limiter le nombre de sujet à utiliser.

La banque nationale des sujets va ouvrir aux enseignants à compter du 2 décembre, ils devront choisir 3 à 4 sujets dont un sera ensuite tiré au sort par le proviseur (plus 1 sujet de rattrapage).

Le report de la semaine choisie est envisagé, si les enseignants en font la demande une fois les sujets connus, sans que cela ne pose de problème avec le calendrier national et académique.

Mme Chance Vaisse s'interroge sur le nombre de sujets et sur les possibilités de fuite d'informations.

Mme Pottier lui répond qu'il y en a environ une centaine.

M le proviseur confirme qu'il n'y a pas de problème de ce côté-là compte tenu du nombre de sujets disponibles.

M Doulcet souhaite savoir pour quelles raisons le fonctionnement est différent de celui des CCF du lycée professionnel.

M le proviseur lui précise que pour les épreuves communes le sujet est commun et qu'il ne s'agit pas d'un contrôle en cours de formation mais d'un contrôle continu.

Mme Camplo s'inquiète de l'absentéisme à ces épreuves compte tenu d'un absentéisme important cette année.

M le proviseur signale que le taux d'absentéisme est constant depuis 4 ans sur le lycée Champollion et que si un élève est absent pour ne raison valable, il aura une session de rattrapage, les autres auront pour leur part la note de zéro.

Mme Regnery souligne que ces épreuves ressembleront un peu aux épreuves de compréhension orale actuellement en cours en terminale et pour lesquelles on constate peu d'absence injustifiée.

5/ Convention avec la compagnie Minibus

M le proviseur présente ce projet qui est une intervention d'une compagnie dans le cadre d'un théâtre interactif proposé le 19 décembre à 3 classes de premières et 3 classes de terminales, visant à sensibiliser au handicap.

Cette action sera la première dans le cadre d'un vaste projet autour du handicap qui se clôturera par l'organisation des foulées solidaires précédées par l'installation au sein du lycée de « parcours » sensibilisant chacun aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.

La convention prévoit une participation de 800€ de l'établissement.

M La Rosa demande des précisions sur la durée de la mise à dispositions de ces « parcours »

M le proviseur lui indique que les dates ne sont pas encore arrêtées mais que ces structures devraient rester 1 mois sur le lycée jusqu'aux foulées solidaires dont l'objectif sera de récolter de l'argent via du mécénat d'entreprises afin de permettre au lycée d'effectuer des aménagements facilitant la vie des élèves en situations de handicap : transformation des espaces caillouteux dans la cour du lycée.

Mme Pottier conseille de travailler sur une solution de revêtement permettant d'absorber la pluie.

M Planchot conseille d'obtenir des devis avant de démarcher les mécènes et Mme Pottier demande des précisions sur les entreprises ciblées.

M le proviseur indique qu'il envisage de solliciter de grosses entreprises locales, engagées dans la lutte contre le handicap (Nicollin, Altrad, Colas...).

M le proviseur soumet cette signature de convention au vote.

Les membres du conseil d'administration l'adoptent à l'unanimité des 22 votants.

6/ Gestion des blocs sanitaires

M le proviseur s'étonne de devoir aborder ce sujet en CA, mais il y a des problèmes depuis trop longtemps qui deviennent de plus en plus fréquents et graves : urine dans les poubelles des toilettes ou par terre, excréments à même le sol, graffitis parfois violents et haineux, avec très souvent la même signature.

Cette situation est très lourde à gérer pour les élèves et pour les personnels en charge de l'entretien, ce qui l'a amené à prendre la décision de fermer 9 des 19 blocs toilettes compte tenu de leur état. Certains élèves se sont insurgés contre cette décision par manque d'information, mais M le proviseur a souhaité ne plus « mettre en lumière » les auteurs de ces incivilités en évitant de faire état de leurs « exploits ».

L'objectif est une réouverture rapide dès que les travaux visant à faire disparaître à nouveau les tags auront pu être réalisés. M le proviseur remercie d'ailleurs les agents d'entretien et de maintenance pour leur aide dans ce travail quotidien, visant à signaler et effacer au plus vite chaque dégradation.

Il précise également que le CVL s'est prononcé sur la mise en place de toilettes non mixtes, ils souhaitent également pouvoir travailler avec des professionnels sur des tags artistiques et la mise en place d'affiches de sensibilisation.

Madame Michalet demande des précisions sur la date de réouverture de l'ensemble des blocs.

M le proviseur indique que les travaux sont en cours et que certains blocs sont déjà rouverts, et précise qu'il souhaite à l'avenir réserver 3 d'entre eux aux personnels de l'établissement compte tenu du très grand nombre de toilettes disponibles dans l'établissement.

Mme Pottier s'interroge sur le fait que le papier soit désormais placé dans le sas d'entrée des blocs sanitaires et non plus dans chaque toilette, indiquant que cela risque d'entraîner du gaspillage ; et suggère l'utilisation de peinture anti-tags dans les sanitaires.

M le proviseur constate que désormais il y a moins de papier utilisé pour boucher les toilettes, et que les supports à papier toilette étaient utilisés comme marche pied pour permettre de tagger en hauteur. Il précise qu'une réflexion sera menée avec les élèves de DNMADE espace et contexte afin de trouver une solution à ce problème. Par contre, il indique que la peinture anti-tag est onéreuse et que son efficacité est très limitée dans le temps.

7/ Questions diverses

Questions des enseignants

Les réunions le soir sont trop nombreuses. Nous demandons à privilégier un autre créneau ? Nous avons besoin de temps de concertation entre 8h et 17h.

M le proviseur indique que l'emploi du temps étant contraint, sans pause commune à tous les enseignants et seulement 9 créneaux horaires de cours il est difficile de trouver des temps dans la journée.

Il précise qu'il est possible de travailler cette question en modifiant les plages horaires de cours du lycée jusqu'à 18h soit 10 créneaux horaires comme c'est le cas dans de nombreux lycées.

Mme Alghali dit que cela est un problème pour les enseignants parents car c'est discriminant (cf rapport du sénat demandant de privilégier les réunions en journée) et donc un frein dans leur carrière compte tenu des problèmes de garde d'enfants.

M le proviseur rappelle que tout fonctionnaire doit 1607h annuel et que l'emploi du temps des enseignants est très majoritairement basé sur 36 semaines. Cela implique des semaines plus chargées. Il évoque aussi la possibilité de travailler sur des temps de concertation durant les vacances scolaires mais il n'est pas sûr que ce soit le modèle à retenir.

Mme Alghali indique que le problème de garde d'enfants sera le même et complète en indiquant qu'en ce début d'année il y a déjà eu beaucoup de réunions. Elle indique que lors des heures de réunions syndicales, les collègues enseignants s'en sont plaints car cela leur pose des problèmes de corrections des copies et les éloigne de leur cœur de métier. Elle rappelle que les enseignants travaillent aussi à leur domicile.

M le proviseur souhaite savoir selon eux, quelle réunion était inutile et aurait donc pu être évitée.

Mme Alghali reconnaît qu'il ne s'agit pas de l'utilité des réunions qui est remise en cause mais leur horaire, afin de permettre la garantie du bien être au travail.

M le proviseur concède qu'il faudra réfléchir à trouver un temps de concertation plus adapté mais que chaque réunion a été initiée par un besoin réel.

Mme Pottier complète en indiquant que 2 réunions parents professeurs la même semaine étaient trop lourdes à gérer dans leur quotidien.

M le proviseur concède qu'en 3 semaines il y a eu beaucoup de réunions qui ont demandé beaucoup d'investissement à tous.

Melle Leplat souhaite demander à l'avenir, que les réunions parents-professeurs de terminales puissent avoir lieu avant l'inscription au baccalauréat.

Problème concernant le déroulement des réunions parents-professeurs. Un collègue est resté jusqu'à 21h45. Peut-on prévoir un signal sonore indiquant la fin de la réunion, ou un passage du proviseur comme cela se faisait ? Quid de la sécurité des professeurs (pendant et à la fin, lorsqu'on fait « la fermeture » du bâtiment, seul(e), dans l'obscurité ?

M le proviseur indique que cela est en effet possible.

Mme Alghali complète en indiquant que certaines familles ne peuvent télécharger ou imprimer la fiche de rendez-vous et demande à avoir des photocopies.

M le proviseur confirme que chaque professeur peut imprimer la fiche selon les besoins de sa classe.

Mme Loget précise que pour sa part, elle a autorisée une forme manuscrite dans le carnet de correspondance.

Mme Camplo promet de prévoir à l'avenir une page à cet effet dans le carnet de correspondance.

Le proviseur y est favorable.

Les problèmes informatiques persistent encore pour l'utilisation du réseau pédagogique : lenteur extrême. Comment y remédier ?

M le proviseur confirme l'existence de ces problèmes qui ont plusieurs origines désormais identifiées : Il y a eu un problème lors de la migration du serveur pédagogique durant les vacances d'automne, dont l'objectif était de rendre le serveur pédagogique compatible avec les nouveaux ordinateurs sous windows 10 livrés par la Région. Les informaticiens sont mobilisés sur ce sujet et il convient de les solliciter par mail si certaines problématiques persistent.

Par ailleurs, la bande passante du lycée n'étant pas suffisante pour nos usages, la Région a accepté d'augmenter sa capacité de 40 à 100 Mb/s. La commande est passée auprès du fournisseur Orange qui s'exécute habituellement sous 3 mois.

Concernant les postes obsolètes, les nouveaux pc n'ont pas pu être installés faute de serveur compatible mais le seront très prochainement en salle J001 notamment. Il conclut en rappelant que les enseignants vont être dotés très prochainement d'ordinateur portable (attribution par vague).

Peut-on revenir sur la condamnation des toilettes qui pénalisent beaucoup d'élèves ? Combien de temps cela va-t-elle durer ? Et quelles solutions allez-vous proposer pour que cela ne se reproduise pas ?

Ce sujet ayant été abordé plus tôt, il est décidé unanimement de ne pas y revenir.

On constate beaucoup de bruit dans les coursives et passages au rez-de-chaussée (bât F,G,H) des élèves allant à la cafétéria. Dans tous les bâtiments du lycée général, les cours de 1h30 provoquent un déplacement d'élèves en dehors des pauses et donc du bruit dans les coursives qui perturbe les cours dans les salles attenantes. Les couloirs sont occupés par des élèves à cause des rigueurs de l'hiver, ce qui engendre aussi des dégradations. Pas de surveillance. Manque de personnel et de lieu pour accueillir les élèves qui n'ont pas cours. Le plafond du couloir du 2° étage du bâtiment G explosé, tombé par terre. Quelles solutions peuvent être mises en place ?

M le proviseur rappelle que les cours de 1h1/2 ne sont pas une nouveauté de cette année, mais qu'il y a en effet une journée continue avec du bruit à différents moments.

Il a sensibilisé les CPE afin qu'ils demandent aux surveillants de passer régulièrement dans les couloirs notamment au moment des heures de repas afin de limiter le bruit et les dégradations.

Une demande de formation établissement aux premiers secours a été faite en juin dernier et à la rentrée. Cette formation est-elle programmée ?

M le proviseur répond que la date n'est pas arrêtée mais que le sujet a été abordé en CESC et que des personnels semblent aptes à pouvoir la dispenser.

Peut-on revenir sur le florilège qui provoque une rétention d'information hebdomadaire et raccourcit les délais impartis par certaines actions ? Peut-avoir les informations au fil de l'eau sans attendre ?

M le proviseur propose de diffuser plusieurs florilèges par semaine (mercredi / vendredi)

M Luciani souhaite que le mode de diffusion ne soit plus l'ENT mais l'envoi de mails qui permet un traitement plus rapide de l'information.

M le proviseur ne le souhaite pas, en effet l'ENT permet la conservation des informations et les personnes peuvent les retrouver à tout moment, par ailleurs l'usage de la messagerie suppose d'envoyer certains messages trop lourds via Eviol, dont la durée de récupération du document est limitée dans le temps.

Dégradation des conditions de travail pour le personnel, problème de circulation pour les professeurs, AED et AESH, salle des professeurs isolée de l'administration mais exposée au bruit des va et vient d'élèves (nouvel accès). La salle du Nil est inaccessible mais toujours bruyante, salle de travail des professeurs trop petite, pas de sanitaires suffisants et délabrés, saleté des salles et couloirs quant un agent est malade. Où en est le projet de réhabilitation des espaces de travail professeurs ? Comment la Région s'engage-t-elle concrètement dans celle-ci ?

M le proviseur concède que la salle des professeurs est désormais un petit peu plus loin de l'administration en passant par l'extérieur sans que cela ne soit une distance supplémentaire significative, mais elle n'est nullement isolée car elle se situe à l'entrée de l'établissement.

Il ne partage pas le constat de bruit dans la salle du Nil qui est surveillée cette année toute la journée, en dehors de la pause méridienne. Par contre, il reconnaît que la salle des professeurs et plus particulièrement la salle de travail

des enseignants est inadaptée aux besoins et que les toilettes des personnels sont trop peu nombreuses dans les différents bâtiments (d'où sa volonté de multiplier les toilettes réservées aux personnels dans les bâtiments).

Il rappelle que le nouveau bâtiment MDL / Vie scolaire qui va être construit par la Région permettra de libérer la salle du Nil qui pourra accueillir de nouvelles fonctionnalités dont des espace de travail pour les personnels enseignants mais aussi pour le CDI, et l'accueil des parents.

Mme Alghali demande si cette réorganisation a été chiffrée par la Région.

M le proviseur redit que le nouveau bâtiment est bien une volonté de la Région et qu'il permet de répondre à des besoins remontés aux services de la Région, et que dès le mois de janvier, il doit travailler avec ces mêmes services sur le schéma directeur du lycée qui permettra de programmer toutes les évolutions souhaitées.

Il conclut en rappelant à tous que l'espace est contraint et qu'il convient d'y faire vivre chacun au mieux, en attendant les améliorations futures.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h, et avant de lever la séance, M le proviseur souhaite saluer M Sanchez, proviseur adjoint en charge du lycée professionnel dont c'est le dernier conseil d'administration avant un départ en retraite bien mérité.